

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 JUILLET 2023

Monsieur le Maire constate l'absence de Jérémy BUNISSET, Laurent HILAIRE, Laurence MOUNIER, Alex RESTOU qui donne procuration à Monsieur le Maire, Janine POUJOL qui donne procuration à Manuel CAILLAUD.

Monsieur le Maire indique que le PV de la dernière réunion n'est pas terminé et qu'il sera présenté lors de la prochaine réunion de conseil. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour la demande de l'association les fêlés de l'art d'une occupation de l'espace public en vue de créer une terrasse ouverte.

1° Procédure de modification simplifiée du PLU.

La société SOFRELIM doit déposer un permis de construire pour un nouveau bâtiment et la rénovation du bâtiment actuel afin d'être en accord avec les nouvelles normes qui vont entrer en vigueur en 2025. Ce projet nécessite de modifier le PLU, ce qui aura pour conséquence une procédure impliquant une enquête d'utilité publique. Monsieur le Maire précise que cette nouvelle construction intégrera des panneaux photovoltaïques et des récupérateurs d'eau de pluie.

Voté à l'unanimité

2° Autorisation d'occupation du domaine public (AOT).

Monsieur le Maire a demandé à des responsables de l'association de présenter les activités offertes par les fêlés de l'art et leur projet. Deux membres du bureau rappellent les objectifs de l'association et les diverses activités proposées aussi bien aux enfants qu'aux adultes pour un montant peu onéreux : cours de dessin, de musique, de yoga, de couture...

La guinguette ne pouvant ouvrir cette année, l'association demande l'autorisation d'occuper une partie de l'espace public pour créer une terrasse ouverte afin de proposer aux adhérents des plats ou menus en profitant du cadre du village. Les fêlés souhaitent mettre en place une terrasse en bois d'environ 40 m² à l'ombre des tilleuls face au local occupé actuellement. En conséquence, la place pour les Personnes à Mobilité Réduite sera déplacée devant l'ancienne boucherie ALBIN.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail, sous la responsabilité de Bernard LABORIE, afin de définir l'espace qui pourra être utilisé, les conditions d'installation et le déplacement de la place de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

3° Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la démarche « Corrèze Bouclier Énergétique.

Le département propose de mettre en place un dispositif qui permettra un circuit court de l'énergie afin de pouvoir limiter les coûts pour les usagers.

Votée à l'unanimité

4° Questions diverses

- **Point sur la construction des logements adaptés** : La réunion de démarrage du projet a eu lieu avec les entreprises le mercredi 5 juillet. Les travaux de terrassement auront lieu cet été pour un commencement de la construction en septembre.
- **Point sur l'aménagement de la tour** : Les panneaux explicatifs seront installés le mardi 11 juillet à l'intérieur de la tour mais également au sommet. Une exposition photo est en libre accès cet été et le vernissage aura lieu le dimanche 30 juillet à 11 h 30.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de certains points :

- Les travaux se poursuivent à la Maison DUVERT, la cloison entre les deux parties du magasin sera retirée ce lundi 10 juillet, l'agenceur devrait installer les derniers mobiliers le 21 juillet et ainsi permettre l'occupation de tout l'espace.
- Le camping et le Mary Max sont désormais raccordés au réseau d'assainissement ; les particuliers ont la possibilité d'effectuer eux aussi cette opération. Un message va être préparé et distribué à tous les habitants concernés.
- Une réunion de travail sur la rénovation de la salle polyvalente a eu lieu le mercredi 5 juillet en présence de l'architecte Mme LATOUR, des représentants du cabinet Cité4, de Monsieur le Maire, de Mme POUJOL, Mme QUENTIN et Monsieur LABORIE. Lors de la prochaine réunion, programmée le 27 septembre, les propositions d'aménagement et de rénovation seront présentées à l'ensemble du conseil municipal (avant-projet sommaire).
- Monsieur le Maire rappelle que la fête du Village se déroulera les 29 et 30 juillet et propose de valider l'affiche qui sera apposée dans les commerces et lieux publics.

Le secrétaire de séance,
Bernard LABORIE

Le Maire,
Bernard ROUX

